

Client n° 323666

N°TVA:

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



FACTURE n° 09078562 du 28/02/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
2435.09	PREGYDRO BA13MM-260/120	9,36	M2		7,69	71,98		
	dont Eco-Contribution					(0,94)		
174985.01	RAIL 48-3,00ML GYPSO	15	ML		0,98	14,70		
	dont Eco-Contribution					(0,15)		
174894.02	MONTANT 48/35-2,60ML GYPSO	20,80	ML		1,07	22,26		
	dont Eco-Contribution					(0,21)		
BON N° 15838106 DU 28/02/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par ADRIEN								
174894.02	MONTANT 48/35-2,60ML GYPSO	78	ML		1,07	83,46		
	dont Eco-Contribution					(0,78)		
174985.01	RAIL 48-3,00ML GYPSO	30	ML		0,98	29,40		
	dont Eco-Contribution					(0,30)		
2435.01	PREGYDRO BA13MM-250/120	30	M2		7,69	230,70		
	dont Eco-Contribution					(3,00)		
6952.02	PREGYPLAC BA13MM-250/120	21	M2		2,97	62,37		
	dont Eco-Contribution					(2,10)		
BON N° 15838108 DU 28/02/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par ADRIEN								
681395.02	BP PREPEINT REC.204/ 83 C7 CLE GP	1	U		94,88	94,88		
	dont Eco-Contribution					(0,43)		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(11,18)		
Veuillez trouver ci-dessous la liste des titulaires de cartes CHAUSSON autorisés à enlever des marchandises sur votre compte.								
Carte N°2921001142644 Adrien CASTANIER								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A		Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
1.156,69	20,00%	231,34	1.388,03	31/03/25	L.C.R.	11206 00090 90011045896 97

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 4

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.